

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.09.01 Convocation du 19.09.2001

Compte rendu affiché le 1^{er} octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : Carlos Daniel FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : EVITEMENT de
NEUVILLE-SUR-SAÔNE**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	26
votants	29

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : Mme DURAND par Mme GUERIN - M. CHRETIN par M. RODRIGUEZ - M. MACHURAT par M. BELLOT.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique qu'afin d'adapter les voiries de la commune aux développements futurs, publics ou privés, plusieurs études ont été menées par les Services de la Communauté Urbaine de Lyon.

Il explique qu'il convient aujourd'hui de valider les projets par une délibération adoptant les principes d'aménagement ainsi retenus qui se concrétisent **par la création de quatre voies nouvelles :**

- Une voie entre la rue Rey Loras et l'avenue Jean-Christophe en prolongement de la rue Jacques, via la caserne des pompiers ;
- Une voie entre la rue Vergnais et la rue Briand ;
- Une voie entre la rue Vergnais et l'avenue Wissel en parallèle à la voie ferrée ;
- Une voie entre l'avenue Wissel et la rue Pollet en parallèle à la voie ferrée .

Il précise enfin qu'en conséquence, l'inscription d'emplacements réservés dans le cadre d'une modification du POS (ou du PLU éventuellement) est à prévoir.

Monsieur l'Adjoint rappelle par ailleurs que la création du lycée sur le terrain dit de "La Blanchisserie" au Nord de Neuville-sur-Saône s'accompagne de la réalisation d'une voirie adaptée : prolongement du chemin du Gorgeat jusqu'au chemin de Parenty, mise aux normes des chemins de Parenty, des Frères Voisin et de la Vosne, aménagement du carrefour Pollet, Vosne et Frères Voisin, prolongement de la rue Jacques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan d'Occupation des Sols Nord de la Communauté Urbaine de Lyon adopté le 26.02.2001
- Vu les études réalisées par la Communauté Urbaine de Lyon dans le but de prendre en compte l'évolution prévisible de la commune dans un schéma amélioré de voirie,
- Considérant que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur les projets ainsi définis dont la réalisation aura des conséquences importantes sur le fonctionnement des flux de circulation,
- Valide le projet d'évitement de Neuville-sur-Saône défini ci-dessus et décrit dans le schéma joint,
- Demande à la Communauté Urbaine de Lyon l'inscription des emplacements réservés correspondants dans le cadre d'une modification du POS (ou du PLU),
- Confirme par ailleurs les projets de voirie décrits ci-dessus et destinés à faciliter, depuis le chemin du Gorgeat, l'accès au futur lycée du Val de Saône,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 septembre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 5 octobre 2001
- de la publication le 6 octobre 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 5 octobre 2001